299640-2026 - Konkursas

Prancūzija – Remonto, priežiūros ir kitos paslaugos, susijusios su orlaiviais ir kitais įrenginiais – Mise en œuvre, hors équipage, et maintien en condition opérationnelle des avions de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et prestations associées.
OJ S 84/2026 30/04/2026
Skelbimas apie pirkimą arba koncesiją. Įprasta tvarka
Paslaugos

1. Pirkėjas

1.1. Pirkėjas

Oficialus pavadinimas: Direction de la Maintenance Aéronautique
E. paštas: dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr
Pirkėjo teisinė forma: Viešosios teisės reglamentuojama įstaiga
Perkančiosios organizacijos veiklos sritis: Gynyba

2. Procedūra

2.1. Procedūra

Pavadinimas: Mise en œuvre, hors équipage, et maintien en condition opérationnelle des avions de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et prestations associées.
Aprašymas: Il est précisé que l'heure limite indiquée à la rubrique 5.1.12 est celle de Paris. Le parc à soutenir se compose à ce jour de : - 12 avions de type Canadair CL 415, - 8 avions de type DASH 8-Q400 versions MR et MRE - 3 avions de type Beechcraft B 200. Au cours de l’ exécution du marché, la flotte sera complétée par 4 avions de type Canadair DHC 515 (arrivées prévues entre 2028 et 2033). A titre indicatif, les principales prestations à réaliser sont les suivantes : - la Gestion de Maintien de Navigabilité ; - la mise en œuvre (y compris piste) des flottes, hors équipages, sur tous sites de détachement ; - la maintenance des aéronefs y compris leurs systèmes de missions ; - l’Assistance Technique sur Site (ATS) ; - la fourniture des rechanges, consommables et ingrédients ; - la gestion des faits techniques ; - la gestion des obsolescences ; - autres prestations de soutien technique et logistique. Les flottes sont exploitées par la DGSCGC principalement à partir de la Base aérienne de Nîmes-Garons et à partir d’autres sites en métropole (Ajaccio, Bordeaux, etc.), dans les DROM (La réunion, à l’étranger : Grèce, Portugal, Italie, etc.) au titre de détachements ponctuels. À titre indicatif, les prévisions d’activité annuelles pour chaque flotte sont comprises entre : - 2 300 et 3 000 heures de vol pour les CL 415 ; - 2 850 et 3 550 heures de vol pour les DASH 8 ; - 800 et 1 000 heures de vol pour les B 200. Il s’agit d’un marché de défense ou de sécurité. Le présent projet de marché est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2324-1, L. 2324-3, R. 2324-1, R. 2324-3, R. 2361-1, R. 2361-8 à R. 2361-12 du code de la commande publique. Le présent projet de marché est un marché « composite » constitué : - d’une part de prestations forfaitaires exécutoires dès le début d’exécution du marché ; - d’une part de prestations à l’heure de vol ; - d’une part de prestations à flux ; - d’une part de prestations susceptibles d’être commandées par bons de commande en application de l’article R. 2362-8 du code de la commande publique. - en l’application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique, le marché pouvant présenter des aléas techniques, d’une part de fournitures ou services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans le marché public initial.

Procedūros identifikatorius: bff7f0c7-e1a2-4edc-a92d-3bb925c98480
Vidaus identifikatorius: DMAe-26-MNCAP-002
Pirkimo būdas: Derybos su išankstiniu kvietimu dalyvauti konkurse ir (arba) konkursas su derybomis
Procedūra pagreitinta: ne
Pagrindiniai procedūros ypatumai: a) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l' EEE : conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'Espace économique européen. b) Informations relatives à la navigabilité : les prestations d'OGMN pour chaque flotte doivent être exécutées par un organisme possédant un agrément délivré par la DSAé couvrant les prestations de gestion du maintien de navigabilité des aéronefs de la flotte concernée. Dans le cadre de ce marché, il est admis un OGMN par flotte. Les prestations d'entretien des aéronefs, des moteurs, hélices et autres équipements du marché doivent être exécutées par des organismes possédant un agrément d'organisme d' entretien (OE) délivré par la DSAÉ pour la flotte concernée. Le pouvoir adjudicateur exigera des candidats qu'ils s'engagent, dans leurs offres successives : -pour les opérateurs économiques désignés OGMN (titulaire, cotraitants, sous-traitants) n'ayant pas d'agrément EMAR/FR M sur les aéronefs CL 415, DASH 8-Q400-MR, DASH 8-Q400-MRE et Beechcraft 200 : • à obtenir, chacun pour la flotte concernée, les agréments EMAR/FR M nécessaires à l' exécution des prestations d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité sur aéronef, dans un délai de 12 mois suivant la notification du marché, ainsi qu'à maintenir cet agrément sur la durée des prestations, en conformité avec l'instruction n°1693/ARM/DSAE du 11 juin 2019 dite « instruction EMAR/FR » sur le maintien de la navigabilité ; • à fournir, dans un délai de 2 semaines suivant la notification du marché, les procédures démontrant le respect des conditions minimales d'exercice de la fonction d'OGMN dans l'environnement de navigabilité, telles que détaillées dans les moyens acceptables de conformité à l'EMAR/FR M au MAC/FR M.B.702.g), et une lettre engageant son dirigeant responsable à les respecter ; - pour les opérateurs économiques désignés OE (titulaire, cotraitants, sous-traitants) n'ayant pas d' agrément EMAR/FR 145 sur les aéronefs CL 415, DASH 8-Q400-MR, DASH 8-Q400-MRE et Beechcraft 200 : • à obtenir, chacun pour la flotte concernée, les agréments EMAR/FR 145 nécessaires à l'exécution des prestations sur aéronefs, dans, un délai de 12 mois suivant la notification du marché, ainsi qu'à maintenir cet agrément sur la durée des prestations, en conformité avec l'instruction n°1693/ARM/DSAE du 11 juin 2019 relative au maintien de la navigabilité ; • à fournir, dans un délai de 2 semaines suivant la notification du marché, les procédures démontrant le respect des conditions minimales d'exercice de la fonction d' organisme d'entretien dans l'environnement de navigabilité telles que détaillées dans les moyens acceptables de conformité à l'EMAR/FR 145 au MAC/FR 145.B.20.h) et une lettre engageant son dirigeant responsable à les respecter ; - à obtenir les agréments ou extensions des agréments EMAR/FR M et EMAR/FR 145 sur les aéronefs de type DHC 515 dans un délai de 6 mois à compter de la livraison de chaque aéronef ainsi qu'à maintenir ces agréments sur la durée des prestations ; - à fournir au plus tard dans un délai de 2 semaines suivant l'arrivée du 1er DHC 515 les procédures démontrant le respect des conditions minimales d'exercice de la fonction d'OGMN et de la fonction d'organisme d'entretien dans l' environnement de navigabilité, telles que détaillées dans les moyens acceptables de conformité à l'EMAR/FR M et EMAR/FR 145, et une lettre engageant son dirigeant responsable à les respecter ; - à se conformer aux exigences de l'autorité d'emploi pour la réalisation des vols confiés au titulaire, notamment en termes de qualification et de maintien de compétence de ses équipages, et à soumettre à l'approbation de l'Autorité d'Emploi son manuel d'exploitation qui couvre la réalisation de ces vols ; - à fournir des pièces ou équipements hors pièces standards entretenus au titre du marché par des organismes d'

entretien disposant d'un agrément délivré ou reconnu par l'autorité de sécurité aéronautique d'État (DSAÉ) ou accompagnés de documents d'acceptation reconnus équivalents approuvés par l'autorité de sécurité aéronautique d'État ; - à fournir et à utiliser, au titre du marché, des rechanges de produits, pièces ou équipements (hors pièces standards et équipements exclus de l'arrêté « maintien ») produits par des organismes sous couvert d'une reconnaissance d'aptitude à la production délivrée ou reconnue par l'autorité technique (DGA) ou accompagnés de documents d'acceptation reconnus équivalents approuvés par l'autorité technique ; - à fournir et à appliquer, au titre du marché, des modifications et solutions de réparation approuvées par l'autorité technique ou sous couvert d'une reconnaissance d'aptitude à la conception délivrée ou reconnue par l'autorité technique. c) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des Armées (cf. rubrique 5.1) d) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites ne relevant pas du ministère des Armées mais relevant de régimes de protection particuliers (par exemple les aéroports) (cf. rubrique 5.1).

2.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50210000 Remonto, priežiūros ir kitos paslaugos, susijusios su orlaiviais ir kitais įrenginiais

2.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Gard (FRJ12)
Šalis: Prancūzija
Papildoma informacija: Les prestations de service objet du présent marché seront effectuées majoritairement sur la Base Aérienne de la Sécurité Civile de Nîmes-Garons et sur plusieurs sites de détachement en France métropolitaine, dans les départements et régions d'Outre-Mer et à l'étranger ainsi que dans les locaux du titulaire (ou cotraitants) et les éventuels sous-contractants.

2.1.4. Bendra informacija

Papildoma informacija: Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature. Le DCE sera accessible sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre. a) Modalités de transmission des plis : Les plis doivent être transmis par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE). NOTA : la signature électronique des documents remis au stade des candidatures n'est pas obligatoire. Les stipulations infra relatives à la signature électronique s'appliquent aux candidats souhaitant signer volontairement les documents remis au titre de leur candidature. Les autres stipulations relatives aux conditions d'envoi des plis par voie électronique sont applicables à l'ensemble des candidats. Conditions d'envoi des plis par voie électronique : Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises. Transmission des dossiers Pour transmettre leurs plis, les opérateurs économiques devront : - d'une part, se procurer un certificat numérique conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr, - d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la PLate-forme des Achats de l'État (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique pour effectuer leur dépôt électronique. Le dépôt des plis s'effectue sur la PLACE accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails https://achats.defense.gouv.fr ou https://armement.

defense.gouv.fr. Deux modes de réponse sont alors possibles : - une réponse expresse permettant à l'utilisateur de déposer les éléments de sa candidature sous la forme d'un dossier compressé (équivalent ZIP) qui sera donc signée lors de la soumission, et éventuellement d'autres documents à signature propre qui seront mentionnés dans le présent avis, - une réponse pas à pas permettant à l'utilisateur de signer les fichiers composant son dossier de candidature et son offre individuellement puis de soumettre sa réponse. Ainsi, l'opération de signature des pièces est dissociée de l'opération de soumission du pli. Les pièces auront été signées en amont par la personne ayant pouvoir d'engager la société, il n'est donc pas nécessaire dans ce mode de réponse que la personne déposant le pli sur la plate-forme dispose d'un certificat de signature électronique. Nota : Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique signé, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de réception des demandes de participation ne sera pas admis. Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, la signature des documents se fait de manière électronique, de préférence sur la PLate-forme des AChats de l' État (PLACE), soit au moment de l'envoi pour le mode de réponse express, soit en amont de l' envoi pour le mode de réponse pas à pas. Les candidats sont donc invités à ne pas joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée. Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il doit respecter les trois obligations suivantes : - Produire des formats de signature XAdES, CAdES, PAdES, - Fournir la procédure et/ou les moyens techniques permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Plus précisément, le candidat utilisant un outil de signature autre que celui proposé par la plateforme PLACE ou celui intégré dans l'outil « ACROBAT READER DC » doit fournir le logiciel de vérification de validité de la signature (ou le lien Internet permettant d'y accéder, selon le fournisseur de certificat) permettant de vérifier les éléments listés à l'article 5 de l' arrêté précité. - Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique de la copie de sauvegarde doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 2016, Excel 2016, PowerPoint 2016, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. En cas de difficultés sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACE), une assistance téléphonique est mise à la disposition des entreprises. Pour y avoir accès, les entreprises doivent au préalable renseigner un formulaire de demande d'assistance en ligne accessible via l'onglet « Aide ». Les opérateurs économiques peuvent, s'ils souhaitent, remettre une copie de sauvegarde, de type clé USB ou sur support papier, dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde » et être adressé comme précisé ci-après. Conditions d'envoi des copies de sauvegarde par voie postale ou par porteur : Les enveloppes seront adressées par tout type d'envoi clos permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception. Les copies de sauvegarde, pour être recevables, doivent impérativement parvenir au plus tard à la date et l' heure limites de réception des demandes de participation. Sont acceptées les copies de sauvegarde : - transmises par lettres recommandées avec accusé de réception envoyées à l' adresse suivante : Direction de la maintenance aéronautique / Sous-direction achats / Cellule gestion des contrats – 223, rue de Bègles – CS21152 – 33068 Bordeaux Cedex, - remises par porteur sur la base aérienne 106, Direction de la Maintenance Aéronautique, Sous-direction achats, Cellule gestion des contrats, Avenue de l'Argonne, 33700 MERIGNAC. Horaires de réception des plis par porteur (heure de Paris) : Du lundi au jeudi : 9H00 – 11H00 et 14H00 – 16H00 et le vendredi : 9H00 – 11H00 Les plis contenant les copies de sauvegarde comporteront, outre l'adresse où les copies de sauvegarde doivent être transmises, la mention

suivante : « Mise en œuvre, hors équipage, et maintien en condition opérationnelle des avions de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et prestations associées – COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR ». Les envois des candidatures par télécopie et par messagerie électronique ne sont pas acceptés. b) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché : Localisation : Conformément à l'article R. 2312-4 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la localisation sur le territoire des États membres de l'Union européenne du lieu d'exécution de tout ou partie des prestations ou des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie du marché. Ces engagements permettront notamment, en cas de crise, de garantir la satisfaction des besoins commandés de manière ferme, et de répondre à d'éventuels besoins supplémentaires. En particulier : - la mise en œuvre des aéronefs doit être réalisée sur les lieux de stationnement des aéronefs : site de la DGSCGC à Nîmes-Garons principalement et sites de détachement ; - les visites de maintenance des cellules avion devront être réalisées majoritairement en France dans les infrastructures de la DGSCGC qui seront mises à disposition du titulaire au titre du marché. Elles pourront être, le cas échéant, réalisées sur des sites industriels en France préférentiellement ou sur le territoire de l'Union européenne. Conformément à l'article R. 2351-15 du code de la commande publique, les documents de la consultation pourront comporter des exigences relatives à la sécurité des approvisionnements, comme la fourniture de la liste des éléments du marché soumis à une autorisation administrative étrangère ou à des restrictions particulières d'emploi imposées par un État étranger, précisant les conditions dont est assortie l'autorisation administrative. Conformément à l'article R. 2351-14 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité des informations ou supports protégés dans l'intérêt de la sécurité nationale (programmation des missions, caractéristiques des patrouilles, …). Sous-contractance : Conformément à l'article L. 2393-7 et l'article R. 2393-4 du code de la commande publique, l' entité économique désignée OGMN n'est pas autorisée à sous-traiter cette responsabilité. Seules certaines tâches de GMN peuvent être sous-traitées dans les limites des prérogatives accordées par la DSAé. Un sous-traitant de l'organisme agréé ne sous-traite pas les activités de GMN dont il est chargé, la sous-traitance de second rang étant interdite pour les prestations de GMN. Langue : Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi. La durée indiquée à la rubrique 5.1.3 est donnée à titre purement indicatif. Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Teisinis pagrindas:

Direktyva 2009/81/EB

2.1.6. Pašalinimo pagrindai

Pašalinimo pagrindų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5. Pirkimo dalis

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0001

Pavadinimas: Mise en œuvre, hors équipage, et maintien en condition opérationnelle des avions de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et prestations associées

Aprašymas: Voir la description à la rubrique 2.1 et, c) Mesures relatives au contrôle de l’accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des Armées : Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter l’accès à une ou plusieurs catégories d’emprise suivantes : un terrain militaire clos, un point d’importance vitale (PIV), une zone protégée, une zone réservée, une zone à régime restrictif, une zone nucléaire d’ accès réglementée. Les dispositions du code de la défense, de l’instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dite « IGI 1300 » dans la suite du texte - Arrêté du 9 août 2021 portant approbation de ladite instruction), de l’ instruction ministérielle n° 900 relative à la protection de l’information et des données (dite « IM 900 » dans la suite du texte - Arrêté du 27 août 2025 portant approbation de ladite instruction), du code pénal et des règlementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d’ emprise concernée. Le projet de marché faisant l’objet du présent avis prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l’égard des personnes physiques et morales extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une emprise du ministère des Armées au titre du présent marché. Cette enquête administrative préalable à l’accès aux sites sensibles fera l’objet d’un encadrement strictement prévu par chaque emprise. Elle permet d’ autoriser ou, le cas échéant, de refuser l’accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable ou de son représentant du site visé pour connaitre les obligations précises en matière d’accès. Dans l’ hypothèse d’un accès à des zones relevant de régimes différents, le régime le plus rigoureux sera mis en œuvre. d) Mesures relatives au contrôle de l’accès des intervenants extérieurs sur des sites ne relevant pas du ministère des Armées mais relevant de régimes de protection particuliers (par exemple les aéroports) : Le présent projet de marché prévoit l’accès à des zones relevant de régimes de protection différents (sites de la DGSCGC en particulier). Dans cette hypothèse, le régime le plus rigoureux sera mis en œuvre par le responsable du site à l’ égard de l’intervenant personne physique et de la personne morale dont il dépend. Les opérateurs concernés devront prendre contact, avec un préavis suffisant, auprès du responsable ou son représentant du site visé pour connaître les obligations précises en matière d’accès.

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50210000 Remonto, priežiūros ir kitos paslaugos, susijusios su orlaiviais ir kitais įrenginiais

Pasirinkimo galimybės:

Galimybių aprašymas: En application des dispositions de l’article R. 2313-2 du code de la commande publique, le marché pourra comporter une ou plusieurs tranches optionnelles selon les modalités qui seront explicitées dans le dossier de consultation. Les prestations faisant l’objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s’ajouter aux prestations commandées de manière ferme. L’acheteur se réserve le droit de ne pas affermir ces tranches.

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Gard (FRJ12)
Šalis: Prancūzija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 120 Mėnesiai

5.1.4. Atnaujinimas

Daugiausiai atnaujinimų: 0

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:

Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pranešimas

Kriterijus: Įrašymas į prekybos registrą

Atrankos kriterijaus aprašymas: Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce. Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Chaque candidat (ou groupement) doit fournir les éléments listés ci-dessous, sous peine du rejet de sa candidature (en outre l' acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour obtenir le marché). Le candidat doit : - renseigner impérativement dans leur intégralité les formulaires DC1 et DC2 dans leurs dernières versions, accessibles sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat, - fournir tout renseignement justifiant de sa nationalité et de son aptitude professionnelle, conformément aux alinéas 2° et 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique : • pour le candidat établi en France : fournir le numéro unique d' identification (SIREN), • pour les candidats établis à l'étranger : lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, fournir l'un des documents suivants : a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription, b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel, c) pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation au-dit registre, lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société, • Pour l'opérateur économique établi en France : fournir l'« attestation de vigilance » : attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (URSSAF) datant de moins de 6 mois (art. D. 8222-5 du code du travail), • Un certificat prouvant que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales auprès du Trésor Public (formulaire 3666 pour l'impôt sur les revenus ou formulaire directement en ligne via le compte fiscal pour l'impôt sur les sociétés et la TVA) daté de moins de 12 mois ou, pour un candidat étranger, un certificat établi par les administrations ou les organismes du pays d' origine, (Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet quant à l'interdiction de soumissionner visée, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel

qualifié de son pays d'origine ou d'établissement). Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi. Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce (le cas échéant). Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, un sous-traitant est un opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit « sous-traité ». Chaque sous-traitant doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela, chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur et renseigner impérativement le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) dans sa dernière version accessible sur le site suivant : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique notamment s'ils ne présentent pas les garanties suffisantes en matière de capacités techniques, professionnelles ou financières ou de sécurité de l'information ou de sécurité des approvisionnements, pour démontrer leur aptitude à exécuter leurs sous-contrats.

Kriterijus: Specifinis vidutinis metinis apyvartumas
Atrankos kriterijaus aprašymas: Concernant les documents relatifs à la « situation économique et financière d'opérateurs économiques », privilégiez leur insertion dans un dossier compressé (ZIP…) nommé « CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL MOYEN SPECIFIQUE ». Critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion). Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Le candidat doit fournir : - une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global et du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (en complétant la rubrique F du formulaire DC2), - les bilans ou extrait de bilans concernant les trois derniers exercices pour un candidat pour lequel l'établissement des bilans est obligatiore en vertu de la loi. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ces documents, il peut prouver sa solidité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur comme une déclaration appropriée de banque ; - le ratio capitaux propres sur endettement financier permanent, sur les trois derniers exercices. A titre indicatif, en cas de ratio égal à 1, le titulaire pourra prouver sa solidité financière par d' autres moyens que ses capitaux propres (comme par exemple une caution solidaire ou une garantie bancaire). Niveaux spécifiques minimaux exigés : La moyenne du chiffre d'affaire annuel du candidat (ou du groupement) sur les trois derniers exercices connus doit être égale ou supérieure à 150 000 000 euros. Si le candidat ou le groupement s'appuie sur ses sous-traitants pour justifier de ses capacités financières, cette information peut être fournie en indiquant les éléments figurant au bloc H du formulaire de déclaration de sous-traitance DC4 précité ou par tout autre moyen apportant la preuve de la sous-traitance. S'il s'appuie sur d' autres opérateurs économiques pour caractériser l'atteinte de ce niveau spécifique minimal exigé, il devra apporter à l'appui de son dossier de candidature la preuve qu'il pourra bénéficier de leur soutien. Critères relatifs à la situation économique et financière de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce. Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Néant. Niveaux spécifiques minimaux exigés : Sans objet.

Kriterijus: Atitinkamos švietimo ir profesinės kvalifikacijos
Atrankos kriterijaus aprašymas: Concernant les documents relatifs à la « capacité technique et /ou professionnelle d'opérateurs économiques », privilégiez leur insertion dans un dossier compressé (ZIP…) nommé « QUALIFICATIONS EDUCATIVES ET PROFESSIONNELLES PERTINENTES ». Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :Le candidat (ou le groupement) doit apporter la preuve qu'il dispose des compétences et des moyens techniques pour la réalisation du marché au regard des quantités indicatives précisées au § 2.1) et pour faire face à une augmentation de ces besoins en cas de crise. À ce titre, le candidat (ou le groupement) peut joindre à sa candidature :-une liste des principales prestations fournies au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve, à fournir, seront pris en compte. Ces réalisations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique,-une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels affectés à la gestion du maintien de la navigabilité et à la réalisation des travaux d'entretien d'aéronefs, et la part du personnel de niveau ingénieur, par périmètre M et 145, pour chacune des trois dernières années ;-une copie du (ou des) certificat(s) d'agrément d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité et d'organisme d'entretien détenu(s) et la liste des aéronefs concernés ;-le cas échéant, une copie des certificats d'agréments conformes au règlement UE 748-2012 du 3 mars 2012 (Partie 21) ou aux règlements militaires français (FRA 21), et dont les termes couvrent les produits, pièces et équipements objet du marché ou équivalents ;-tout autre élément permettant de démontrer ses compétences dans le domaine indiqué. Par ailleurs, le candidat (ou le groupement) doit fournir au plus tard à la remise de la première offre :-une description des circuits d'approvisionnement, incluant le traitement des modalités douanières et le transport de composants, pour exécuter le marché public avec indication de leur implantation géographique lorsqu'elle se trouve hors du territoire européen ; -la preuve qu'il dispose d'une démarche qualité en lien avec l'objet du marché, en transmettant une copie du certificat en cours de validité justifiant d'un niveau d'assurance qualité équivalent à ISO 9001 dans sa version la plus récente ou AQAP 2110, précisant le périmètre de la certification ou à défaut, présentation du manuel d'assurance qualité de l'entreprise ;-la preuve qu'il dispose d' une démarche environnementale en lien avec l'objet du marché, en transmettant une copie du certificat en cours de validité justifiant d'un niveau de management environnemental ISO 14001 ou équivalent ou à défaut, une copie du manuel environnemental de l'entreprise. Niveaux spécifiques minimaux exigés :Le candidat unique (ou un(des) cotraitant(s) ou un(des) sous-traitants pour chaque flotte désignés OGMN et/ou Organisme d'entretien) devra détenir en son nom propre :-un(des) certificat(s) d'agrément d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité, civil ou militaire, en cours de validité, délivré par la DSAÉ ou une autorité reconnue par la DSAÉ couvrant des prestations de maintien de la navigabilité sur un aéronef de type :•CL 415 ou équivalent (avion amphibie) ;•DASH 8 Q400 (MR et MRE) ou équivalent (avion court-courrier équipé de deux turbopropulseurs) ;•Beechcraft 200 ou équivalent (aéronef équipé d'un ou plusieurs turbopropulseurs ou turboréacteurs). -un(des) certificat(s) d' agrément d'organisme d'entretien en ligne et en base, civil ou militaire, en cours de validité, délivré par la DSAÉ ou une autorité reconnue par la DSAÉ couvrant des prestations d' entretien sur un aéronef de type :•CL 415 ou équivalent (avion amphibie) ; •DASH 8 Q 400 (MR et MRE) ou équivalent ;•Beechcraft 200 ou équivalent ainsi qu'une liste des aéronefs entretenus ;Le candidat unique (ou un des cotraitants désignés d'un groupement) doit détenir en son nom propre :-un(des) certificat(s) d'agrément d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité, civil ou militaire, en cours de validité, délivré par la DSAÉ ou une autorité

reconnue par la DSAÉ couvrant des prestations de maintien de la navigabilité sur un aéronef de type :•CL 415 ou équivalent ; •ou DASH 8 Q 400 (MR et MRE) ou équivalent ;-un(des) certificat(s) d'agrément d'organisme d'entretien en ligne et en base, civil ou militaire, en cours de validité, délivré par la DSAÉ ou une autorité reconnue par la DSAÉ couvrant des prestations d'entretien sur un aéronef de type :•CL 415 ou équivalent ; •ou DASH 8 Q 400 (MR et MRE) ou équivalent ; La fourniture d'une copie des agréments en cours de validité est exigée, ainsi qu'une liste des types d'aéronefs gérés. Nota : Pour les agréments, l'état de reconnaissance mutuelle entre la DSAÉ et les autorités militaires étrangères est accessible sur le site internet de la DSAÉ (https://www.defense.gouv.fr/dsae/dirnav/espace-documentaire/reconnaissance-d-autorites-de-navigabilite-militaire-etatique). Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce. Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-contractants au sens de l'article L. 2393-1 du code de la commande publique), il doit justifier de la même manière les capacités de ces opérateurs et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les sous-traitants pourront être rejetés conformément aux articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 239-22 du CCP.

5.1.10. Skyrimo kriterijai

Naudotino metodo aprašymas, jei lyginamasis svoris negali būti išreikštas kriterijais: Offre économiquement la plus avantageuse. Les critères seront énoncés dans le règlement de consultation qui sera transmis aux seuls candidats qui seront admis à déposer une offre.

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Prieiga prie tam tikrų pirkimo dokumentų yra ribota
Kalbos, kuriomis oficialiai skelbiami pirkimo dokumentai: prancūzų kalba
Informacija apie ribotos prieigos pirkimo dokumentus pateikiama adresu: www.marches-publics.gouv.fr
Ad hoc ryšių kanalas:
Pavadinimas: PLACE (Plateforme des achats de l'État)
URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Privalomas subrangos nurodymas: Sutarties dalis, dėl kurios dalyvis ketina sudaryti su subrangos sutartį
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: www.marches-publics.gouv.fr
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Alternatyvūs pasiūlymai: Draudžiamos
Dalyvavimo prašymų priėmimo terminas: 30/06/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Su sutarties vykdymu susijusios sąlygos: Sans objet
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Dalyvių grupė, kuriai skiriama sutartis, turi būti tam tikros teisinės formos: Les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en groupement d'opérateurs économiques. La forme du groupement n'est pas imposée.

Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, et compte tenu de enjeux de coordination et de cohérence technique du marché, l'acheteur pourra exiger pour l'exécution du marché que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant : - soit en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - soit en qualité de membres de plusieurs groupements. La composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, entre la remise des candidatures et la remise de la première offre selon les modalités suivantes : - en cas de candidature initiale individuelle : le candidat individuel pourra, au titre de la première offre, se présenter sous forme d'un groupement d'opérateurs économiques, en tant que mandataire ou cotraitant du groupement ; - en cas de candidature initiale sous forme d'un groupement : le mandataire du groupement est autorisé, au titre de la première offre, à modifier la composition du groupement initialement présenté au stade des candidatures. Le mandataire du groupement initial devra toutefois faire partie du nouveau groupement, en tant que mandataire ou cotraitant. Dans ces deux cas de figure, en complément de sa première offre, le nouveau groupement ainsi constitué devra fournir l'intégralité du dossier de candidature exigé en phase de candidature initiale, afin de démontrer qu'il respecte les exigences relatives aux capacités des candidats . De plus, les dispositions des articles R. 2142-23 et R. 2342-14 du code de la commande publique s' appliquent.
Finansinės sąlygos: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires de l'État. Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, etc.) est conforme aux dispositions des articles L. 2391-2 à L. 2392-10, R. 2391-1 à R. 2391-10, R. 2391-16 à R. 2391-28 et R. 2393-24 à R. 2393-40 du code de la commande publique. Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans les documents de la consultation. Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles R. 2392-10, R. 2392-12 et D. 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) – Le Vendôme III – 11, rue du Rempart – 93196 NOISY LE GRAND cedex. Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.
Subranga:
Rangovas privalo nurodyti visus sutarties vykdymo metu pasikeitusius subrangovus.

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminariosios sutarties nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Tarpininkavimo organizacija: Direction de la Maintenance Aéronautique
Peržiūros organizacija: Tribunal administratif de Paris
Informacija apie peržiūros terminus: L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du Tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy Code postal : 75181 Ville : Paris cedex 4 Téléphone : +33 1 44 59 44 00 Adresse internet : https://paris.tribunal-administratif.fr Fax : +33 144594646 Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr). Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : - un référé précontractuel (art. L.551-1 et suivants du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; - un référé contractuel (art. L.551-13 et suivants du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans

un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; - un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l' accomplissement des mesures de publicité appropriées ; - un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'abandon de procédure le cas échéant.
Organizacija, teikianti daugiau informacijos apie peržiūros procedūras: Tribunal administratif de Paris

8. Organizacijos

8.1. ORG-0001

Oficialus pavadinimas: Direction de la Maintenance Aéronautique
Pašto adresas: Balard parcelle Victor 60, Boulevard du général Martial Valin CS21623 Paris Balard parcelle Victor 60, Boulevard du général Martial Valin CS21623
Miestas: Paris
Pašto kodas: 75509
Šalies administracinis vienetas (NUTS): Paris (FR101)
Šalis: Prancūzija
Ryšių centras: A l'attention de M. le sous-directeur achats de la DMAé
E. paštas: dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr
Telefono numeris: (+33) 5 33 89 70 02
Interneto adresas: http://marches-publics.gouv.fr
Informacijos mainų galinis taškas (URL): http://marches-publics.gouv.fr
Pirkėjo profilis: http://www.marches-publics.gouv.fr
Šios organizacijos vaidmenys:
Pirkėjas
Tarpininkavimo organizacija

8.1. ORG-0002

Oficialus pavadinimas: Tribunal administratif de Paris
Registracijos numeris: http://marches-publics.gouv.fr
Padalinys: http://marches-publics.gouv.fr
Pašto adresas: 7 rue du Jouy
Miestas: Paris cedex 4
Pašto kodas: 75181
Šalies administracinis vienetas (NUTS): Paris (FR101)
Šalis: Prancūzija
Ryšių centras: http://paris.tribunal-administratif.fr
E. paštas: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telefono numeris: (+33) 1 44 59 44 00
Fakso numeris: (+33) 1 44 59 46 46
Interneto adresas: http://paris.tribunal-administratif.fr
Informacijos mainų galinis taškas (URL): http://paris.tribunal-administratif.fr
Šios organizacijos vaidmenys:
Peržiūros organizacija
Organizacija, teikianti daugiau informacijos apie peržiūros procedūras

8.1. ORG-0000

Oficialus pavadinimas: Publications Office of the European Union

Registracijos numeris: PUBL
Miestas: Luxembourg
Pašto kodas: 2417
Šalies administracinis vienetas (NUTS): Luxembourg (LU000)
Šalis: Liuksemburgas
E. paštas: ted@publications.europa.eu
Telefono numeris: +352 29291
Interneto adresas: https://op.europa.eu
Šios organizacijos vaidmenys:
TED eSender

Skelbimo informacija

Skelbimo identifikatorius / versija: ab518656-17cc-4fbd-aa12-ec2e7b365d99 - 01
Formos tipas: Konkursas
Skelbimo rūšis: Skelbimas apie pirkimą arba koncesiją. Įprasta tvarka
Skelbimo porūšis: 18
Skelbimo išsiuntimo data: 28/04/2026 15:33:42 (UTC+00:00) Vakarų Europos laikas, GMT
Kalbos, kuriomis šis skelbimas oficialiai skelbiamas: prancūzų kalba
Skelbimo paskelbimo numeris: 299640-2026
OL S numeris: 84/2026
Paskelbimo data: 30/04/2026